

Namur, le 26 avril 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE**Logement : les cadeaux empoisonnés du Ministre Antoine**

« Le Ministre Antoine veut faire payer par les communes les cadeaux de la Région wallonne : c'est facile d'être généreux avec l'argent des autres mais c'est surtout insupportable pour des communes qui ne cessent de voir leurs finances rabotées » : Philippe Fontaine, député MR, n'a pas mâché ses mots pour fustiger le nouveau décret qui était discuté, ce mercredi, au Parlement wallon.

De quels cadeaux s'agit-il ? M. Antoine veut ramener à zéro le précompte immobilier des logements privés confiés en gestion aux opérateurs publics (ex : un « privé » met son bien à la disposition d'une agence immobilière sociale). Pour l'heure, provinces et communes reçoivent un multiple de la part régionale du précompte immobilier. Si on réduit cette part régionale à zéro, provinces et communes ne recevront dès lors plus rien.

En raison des mesures qui vont favoriser, à l'avenir, le mécanisme de gestion de logements privés par les opérateurs publics, la perte financière risque d'être catastrophique, à moyen terme, pour les budgets communaux et provinciaux.

Philippe Fontaine soutient cette mesure à la seule condition que la Région compense intégralement ces pertes financières. Le député MR a donc déposé un amendement qui va dans ce sens : *« M. Antoine n'a pas donné suite à cette demande ce qui me laisse croire que le décret sera adopté sans compensation. Une véritable catastrophe ! »*.

Toujours comme cadeaux empoisonnés faits aux communes, M. Antoine consent un emprunt de 100 millions pour construire 1.560 logements publics. *« Mais il oblige les communes à déboursier la même somme d'ici 2009 et dans la foulée, le Ministre Antoine impose encore aux communes une série d'obligations parfaitement insupportables »*, dénonce Philippe Fontaine. Un exemple : aucune maîtrise de la gestion des logements construits puisque celle-ci est obligatoirement confiée aux sociétés de logement social alors que les communes doivent supporter toutes les charges inhérentes à la location (assurances, entretien, rénovation,...).

Enfin, Philippe Fontaine déplore la mise en place d'une structure de financement parfaitement inutile : *« Pourquoi demander au Centre régional d'aide aux communes (le CRAC) de participer au financement de 100 millions pour la construction de logements publics alors que la Société wallonne du Logement (SWL) a été créée pour assurer cette mission ? C'est un doublon inutile et coûteux pour les finances publiques »*.